Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251202-DELIB_2025_145-DE

CONCARNEAU

# DÉLIBÉRATION N°2025-145

## SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 décembre à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 24 novembre 2025 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BIGOT, Maire.

**Étaient présents :**

M. Marc BIGOT Marc, Mme Annick MARTIN, M. Thierry LE CORRE, M. François BESOMBES, Mme Monique CAPITAINE, M. Eric MALLEJACQ, Mme Maguy BAQUE, M. Philippe HENNION, Mme Ludivine CRUAU, M. Alain ÉCHIVARD, M. Yann ALLOT, Mme Marie-Christine LE NOUENE, Mme Evelyne LE NEVE, M. Patrick VASSEUR, Mme Annie MOULLEC, Mme Elena PATY, M. Jérôme BERDER, Mme Josette RAZER, Mme Elisabeth JANVIER, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, M. Fanch LE DOZE, Mme Hélène DERRIEN, M. Gilles HUARD, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS.

**Pouvoirs :**

M. Claude GUILLOU donne pouvoir à M. Yann ALLOT,
Mme Fabienne LE CALVEZ donne pouvoir à Mme Annick MARTIN,
M. Patrick HEMON donne pouvoir à M. Marc BIGOT,
Mme Valérie GUILLOU donne pouvoir à M. Thierry LE CORRE,
M. Etienne LANG donne pouvoir à Mme Julie DUPUY,
Mme Sonia MARREC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE,
M. Quentin LE GAILLARD donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU.

**Secrétaire de séance :** M. Gilles HUARD

**Nombre de conseillers :** 33 en exercice, 26 présents, 33 votants.

**PV séance précédente** : Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2025 a été adopté par 33 voix POUR

**Publication par voie d'affichage du 4 décembre au 4 février 2025**

## RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Mme Maguy BAQUÉ, adjointe au Maire, expose :

### OBJET DE LA NOTE :

Comme chaque année, le recensement concernera une partie des habitants sur la commune. La collecte commencera le 15 janvier 2026 pour s'achever le 21 février 2026.
Comme les années passées, il s'agira d'enquêtes de sondages effectuées à partir d'un échantillon d'adresses réparties sur toute la commune. 8% de la population et environ 1219 logements seront ainsi recensés.
Comme l'an dernier, les habitants pourront choisir de répondre par internet ou sur un questionnaire papier.

### CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

Pour mener à bien ces opérations de recensement, cinq agents recenseurs vont être nommés par arrêté du Maire, ainsi qu'un coordonnateur titulaire et un coordonnateur adjoint du recensement.
Il est proposé cette année comme les années passées, de recruter les agents comme vacataires et de les rémunérer à l'acte.
Les agents seront recrutés pour la période comprise entre le 5 janvier et le 23 février 2026. La qualité de la collecte dépend de la qualité du travail des agents. Par conséquent, pour assurer leur motivation, ainsi que la qualité du travail rendu et afin de les garder jusqu'au terme des opérations de recensement, il convient de leur garantir une rémunération correcte.
La rémunération pourra se décomposer comme suit (montants bruts) :
Une part de rémunération fixe (formations et tournée de repérage), une part liée au nombre de feuilles de logements recueillies, remplies et dûment vérifiées, et une troisième part, versée en fonction de la qualité de leur travail (tenue du carnet de tournée et opérations de fin de collecte.)

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251202-DELIB_2025_145-DE

| |
|---|
| **1 – Coût de la feuille de logement :**<br>- Feuille de logement remplie et vérifiée = 5,80 €<br>- Feuille de logement non enquêté = 1 €<br>Nombre de feuilles de logements total : environ 1219 feuilles à répartir entre 5 agents, soit environ une moyenne de 243 feuilles par agent.<br>**Total pour 1219 feuilles = 1219 x 5,80 € = 7070,20 €**<br>Les feuilles de logement non enquêté représentent un très faible pourcentage |
| **2 – Coût des formations : 40 € par agent**<br>2 demi-journées obligatoires, soit un forfait global de 40 € x 5 agents = 200 € |
| **3 – Coût des journées de repérage : 40 € par agent**<br>Forfait global de 40 € x 5 agents = 200 € |
| **4 – Tenue du carnet de tournée : 40 € par agent**<br>Forfait de 40 € x 5 agents = 200 € |
| **5 – Opérations de fin de collecte : 40 € par agent**<br>Forfait de 40 € x 5 agents = 200 € |
| **6 – Frais de transport**<br>**L'enveloppe globale du forfait transport demeure à 1100 €, mais avec une répartition des frais de transport sur 4 agents recenseurs**<br>L'agent qui aura en charge l'IRIS 0107 (secteur de Beuzec-Conq jusqu'à Coat Conq, Le Moros et Saint Laurent – Voir plan en annexe) et 107 logements de l'IRIS 0105 (secteur de Porzambars-La Glacière) aura un **forfait de 360 €**.<br>Celui qui aura en charge l'IRIS 0101 (secteur du Cabellou) et 66 logements de l'IRIS 0105 (secteur de Porzambars-La Glacière) aura un **forfait de 250 €**.<br>Celui qui aura en charge l'IRIS 0104 (Centre-Ville) n'aura pas de forfait de transport. Tout le secteur peut être couvert à pied.<br>Celui qui aura en charge l'IRIS 0106 (secteur de Kerandon), l'IRIS 0103 (secteur du Moros) ainsi que l'IRIS 0102 (secteur de Lanriec) aura un **forfait de 250 €.**<br>Celui qui aura l'IRIS 0108 (Kerauret/Les Sables blancs) et 25 logements de l'IRIS 0104 (Centre Ville) aura un **forfait de 240 €**. |

Le coût total du recensement 2025 supporté par la Ville de Concarneau a été de 11213€
La dotation globale versée par l'INSEE en 2025 a été de 4453 euros (avec l'enquête Famille en plus)
La dotation globale pour l'année 2026 sera de 4125 euros.

Vu l'avis favorable de la Commission Citoyenneté du 5 novembre 2025

Vu l'avis favorable de la Commission des Moyens généraux du 20 novembre 2025

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **32 voix POUR**
*(Mme RAZER s'étant absentée au moment du vote)*

- Décide d'autoriser le recrutement de 5 agents recenseurs,
- Décide de valider les forfaits alloués.

A Concarneau, le 4 décembre 2025,
Le Maire,
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère
Signé par : Marc BIGOT
Date : 04/12/2025
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU